

GARANTIE / WARRANTY

1. Conditions générales

Prémoulé garantit ses produits de bois distribués et vendus par un distributeur autorisé. L'installation devrait toujours être effectuée par des professionnels qualifiés. Il est de la responsabilité de la personne installant le produit de déterminer s'il est approprié quant à une application particulière.

Tous nos produits de bois sont séchés selon le standard de l'industrie et Prémoulé ne peut être tenue responsable pour l'expansion ou la contraction des produits une fois livrés. Nous vous recommandons fortement de sceller nos produits pour éviter toute infiltration d'humidité.

Prémoulé garantira ses produits de bois contre le gauchissement selon les paramètres suivants:

- Toute porte avec assemblage à coins droits, de plus de 44" de hauteur, comprendra automatiquement une traverse centrale et sera garantie contre le gauchissement de plus de 1/4". Sur demande, une porte de plus de 44" de hauteur peut être produite sans traverse centrale, mais dans pareil cas, aucune garantie ne sera applicable.
- Toute porte fabriquée avec assemblage à coins 45 degrés de plus de 44" de hauteur ne comprendra pas de traverse centrale et ne sera pas garantie contre le gauchissement de plus de 1/4". Sur demande, certains modèles avec des coins 45 degrés peuvent être produits avec traverse et seront garantis contre le gauchissement de plus de 1/4".

2. Durée

La présente garantie est valable pour une période de 1 an après la date de l'achat.

3. Exclusions

Cette garantie ne s'applique pas:

3.1 Lorsque les dommages au produit sont causés:

- par une mauvaise utilisation ou un usage abusif du produit par l'acheteur;
- par une installation inadéquate;
- par une modification, transformation, altération ou correction du produit sans le consentement écrit de Prémoulé;
- par un entreposage inapproprié, par une exposition aux intempéries;
- par des inconvénients indirects (incluant les dommages accidentels, spéciaux ou conséquents);
- par l'exposition à un taux d'humidité non contrôlé (taux d'humidité recommandé de 45 % à 65 %).

3.2 À la détérioration du produit résultant d'une usure normale:

- Les caractéristiques du bois, telles que les nœuds, le grain du bois, les dépôts de minéraux, la sève, etc. ne sont pas considérés comme des défauts;
- Certaines essences de bois vont devenir plus foncées avec le vieillissement naturel du bois.

3.3 Pour les portes traitées avec du vernis à plancher.

3.4 Sont exclus tous les dommages et inconvénients indirects ou incidents reliés aux coûts d'installation, de transport ou autres, relatifs à l'application de la présente garantie:

- Garantie limitée sur item défectueux seulement.
- Notre garantie s'applique pour les composantes retournées dans leur état original seulement. Elle couvre la réparation ou le remplacement de ces dernières seulement (ainsi que le transport). Elle ne couvre pas l'installation, la main d'œuvre ou les frais de toutes sortes reliés à nos produits. Cette garantie ne couvre pas l'apparition des joints d'assemblage lorsque fini avec des couleurs opaques.

4. Portée

La présente garantie est non cessible et constitue la seule garantie offerte par Prémoulé.

Il n'y a pas de garantie valeur commerciale ou d'usage particulier, autre que la garantie détaillée ci-haut. Prémoulé n'émet aucune autre garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite, orale ou écrite.

5. Exécution de la garantie

Pendant toute la durée de la présente garantie et pour les fins de s'en prévaloir, l'acheteur devra aviser rapidement le distributeur autorisé de toute défectuosité du produit en lui fournissant les preuves d'achat. L'acheteur ne pourra faire effectuer aucune réparation avant que le distributeur autorisé n'ait pu être en mesure d'examiner l'état du produit et de son installation.

Lorsque cette garantie est applicable, Prémoulé peut réparer les produits de bois en cause, fournir des produits de remplacement ou, à sa seule discrétion, offrir le remboursement du prix de vente.

1. General Terms and Conditions

Prémoulé guarantees its wood products which are distributed and sold through an authorized distributor. The installation should be done by an experienced professional. It is also the responsibility of the person installing the product to determine its suitability for a particular application.

All our products are kiln dried to exact standards. Prémoulé cannot be responsible for expansion or contraction of its wood products after delivery. We strongly recommend sealing our products as soon as possible to prevent any humidity or moisture infiltration.

Prémoulé will warrant its wood products against warpage if they are within the following parameters:

- Doors over 44" high, with straight assembly, automatically require a middle cross-piece and are guaranteed against warpage of more than 1/4". Upon request, doors over 44" high can be made without a middle crosspiece but will carry no guarantee of any sort whatsoever.
- Any door made with mitre joint over 44" high will not be made with crosspiece and will not carry any guarantee of any sort against warpage of more than 1/4". Upon request, doors over 44" high can be made with a middle crosspiece and are guaranteed against warpage of more than 1/4".

2. Duration

This guarantee is valid for a period of 1 year following the date of purchase.

3. Exclusions

This guarantee does not apply:

3.1 When damages are caused:

- by misuse or abuse of the product by the buyer;
- by improper installation;
- by modification or transformation of the product by the buyer without consent from Prémoulé;
- by exposure to the elements or improper storage;
- by any indirect damage (including incidental, special or consequential damages);
- by exposure to high humidity or extreme moisture conditions that may cause joint separation in mitred doors (humidity must be within the 45% to 65% range);

3.2 To any deterioration of the product resulting from normal wear and tear:

natural characteristics of wood product such as burls, grain patterns, pin knots, mineral deposits, sap, etc., are not considered defects.

Some species will darken due to natural aging process.

3.3 To doors finished with floor varnish.

3.4 To any damage or incident relating to the costs of installation and transportation, or any other costs relative to the application of this guarantee:

- This warranty is limited to defective products only.
- Our warranty is applicable on returned components in their original state only. It is limited to repair or replacement only (including shipping). It does not cover installation, labor or any other charges linked to our products. This warranty does not cover the appearance of assembly joints through opaque finishes.

4. Scope

The warranty is unassignable and constitutes the only guarantee offered by Prémoulé.

There is no guarantee of merchantability or fitness for specific purposes other than the guarantee detailed above. Prémoulé makes no other guarantee whatsoever, expressed or implied, oral or written.

5. Execution of Warranty

For the duration of this guarantee, in order to exercise his rights, the buyer shall notify as soon as possible the authorized distributor or Prémoulé of any defect in the wood product and shall provide proof of purchase. The buyer shall not make any repairs before the authorized distributor has had an opportunity to examine the product and its installation.

When this warranty is applicable, Prémoulé may repair its wood products, provide replacement products or, at its sole option, offer the reimbursement of the purchase price.